



From the flock

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DU MOUTON

SOMMARIE:

- 1-5 Traçabilité
- 6-7 Salubrité des aliments
- 8-9 Scrapie Canada

POUR NOUS REJOINDRE

30 Malcolm Road
Guelph, ON
N1K 1B1

Tél:
(519) 824-6018
1-888-684-7739

Fax:
1-866-909-5360

Courriel:
jennifer@cansheep.ca

Site web:
www.cansheep.ca

La technologie de traçabilité procure des avantages commerciaux aux producteurs d'agneaux

Les producteurs inscrits au projet pilote utilisent des étiquettes RFID pour aider à la gestion des troupeaux

Bert Grisnich a toujours voulu tenir de meilleurs registres. Il savait qu'à mesure que la taille de son troupeau de moutons augmenterait, il aurait besoin de tenir de meilleurs registres qui évolueraient au même rythme que sa ferme. Il dit que l'information électronique qu'il recueille en tant que coopérateur de ferme dans le projet pilote sur la traçabilité de l'agneau de l'Alberta l'aide à rendre son entreprise plus efficace.

« Je savais qu'un programme informatisé serait sûrement le meilleur moyen de suivre mon troupeau », affirme le producteur de la région de Ft. McLeod qui supervise 160 brebis dans l'exploitation commerciale de 750 têtes de bétail appartenant à son beau-père. « Nos étiquettes sont liées à un système informatique portable se trouvant dans la cabane à moutons. Ces étiquettes ont diminué de moitié le travail relativement à la tenue de registres ».



Présentement à sa troisième année, le projet pilote a pour objectif d'évaluer les systèmes électroniques afin de déterminer les

coûts et les avantages des différentes options, et de développer des systèmes qui répondront aux besoins de tous les membres de la chaîne de production de l'agneau.

Bert Grisnich et son agneau

Le projet pilote fait partie d'une série de projets de collaboration qui aidera au développement d'un système national de traçabilité des moutons. Le modèle de l'Alberta sert de modèle à l'effort national en raison de sa nature extensive et complexe.





Les avantages de la traçabilité

Le projet de l'Alberta est géré par Alberta Agriculture et a le soutien financier de l'Alberta Livestock and Meat Agency. Les Producteurs d'agneaux de l'Alberta apportent également un soutien de premier plan à ce projet.

« Notre projet vise à collaborer avec tous les membres de la chaîne de production afin d'atteindre les objectifs de traçabilité et de maximiser les avantages liés à l'utilisation de cette technologie pour la gestion de troupeaux », affirme Tony Stolz, coordonnateur du projet pilote. « Afin d'obtenir un appui total, la technologie de traçabilité doit aider la chaîne de production en apportant des avantages quant à l'amélioration de la gestion ».

Alors que l'objectif initial des étiquettes était de répondre aux exigences liées à la traçabilité, Stolz dit que la traçabilité est plutôt un bienfait de l'adoption de la technologie que son objectif premier. « La raison principale donnée pour utiliser ces systèmes se base sur les avantages de gestion que ces systèmes procurent », dit-il. « Dans les sondages effectués auprès des producteurs participants, la plupart ont l'intention d'utiliser leurs systèmes pour les aider à sélectionner des animaux reproducteurs supérieurs, à identifier des animaux reproducteurs désavantageux, à identifier les animaux d'engraissement inférieurs, à être plus efficaces avec leur main-d'œuvre et à simplifier les processus de gestion ».

Chaque étiquette vendue à un producteur a numéro d'identification assigné par le gouvernement et est liée à une base de données. Si l'animal est déplacé à un endroit différent, l'information se déplace également. Le programme utilise la technologie RFID ou des étiquettes d'oreille à radiofréquence qui sont lues visuellement ou électroniquement. Les lecteurs électroniques envoient un signal radio qui « énergiise » l'étiquette RFID. L'étiquette transmet ensuite son numéro unique au lecteur d'étiquettes.

« Plus vous entrez de l'information dans l'ordinateur, plus vous aurez de meilleurs registres », affirme Grisnich. « Si vous êtes en mesure d'y penser, vous pouvez l'entrer. Nous testons maintenant l'information qui fonctionne le mieux pour nous, et

ce dont nous avons et n'avons pas besoin d'introduire dans notre exploitation, et aussi, ce que nous avons besoin d'envoyer au gouvernement pour répondre aux exigences de la traçabilité ».

Le projet pilote a déjà vu l'information être utilisée de manières nouvelles et créatives. Par exemple, un propriétaire de parcs d'engraissement expérimente avec la technologie RFID pour traquer les animaux récemment arrivés dans son parc d'engraissement. Avec la technologie actuelle, les animaux peuvent être traqués même s'ils sont en groupes mixtes. Ceci permettrait une réduction de coût pour les exploitants de parcs d'engraissement et permettrait aux producteurs plus petits d'engraisser leurs animaux à un poids plus élevé et plus profitable, tout en conservant leur droit de propriété des parcs d'engraissement.

Grisnich dit que la première année d'utilisation des étiquettes devraient être considérées comme une année de référence. Il met en garde les producteurs de ne pas s'attendre à des avantages commerciaux immédiatement, et il ajoute qu'ils devront recueillir des données de comparaison.

« Les types d'avantages que nous remarquons comprennent la gestion générale de troupeaux, le traitement plus rapide des animaux, l'identification d'animaux performants et non performants, la collecte et l'analyse rapide de données, l'assurance de qualité, et le potentiel pour l'amélioration génétique », dit Stolz.

Dans le cadre du projet pilote, des sessions de formation de base ont été développées pour comprendre l'utilisation des étiquettes, les lecteurs d'étiquettes et les logiciels de gestion. Une formation additionnelle sera offerte afin d'assister les producteurs sur la manière de produire des rapports de gestion et comment ils devraient déterminer quels changements de gestion qu'ils devront incorporer.



Les avantages de la tracabilité

« Pour tout éleveur de mouton de race pure, avoir ce type de registre est presque qu'une nécessité en ce qui concerne la gestion de troupeau », dit-il. « Cela élimine entièrement le travail administratif et vous donne des mises à jour instantanées sur la possibilité de commercialisation de l'animal. Il y a également moins de risques d'erreurs puisque l'information est recueillie électroniquement ».

Avec la quantité innombrable de technologies électroniques disponibles, la question est de savoir comment les faire fonctionner ensemble. Les composantes du système que le producteur doit acheter comprennent : des étiquettes RFID un lecteur d'étiquette portatif informatisé et un ordinateur portatif muni du logiciel de gestion. Le logiciel est l'élément clé pour faire fonctionner tous les systèmes électroniques. À la deuxième année, le programme pilote a évalué divers logiciels de gestion de mouton. Le logiciel qui a le mieux répondu aux besoins des producteurs et de la traçabilité était le Farm Works par Shearwell Data Ltd. Il est maintenant disponible commercialement au Canada par la Co-opérative canadienne des producteurs de laine.

En plus du système de base, il existe des composantes supplémentaires qui procurent des avantages à la gestion d'animaux.

Grisnich a une pesée électronique munie de la technologie Bluetooth pour que le poids de l'animal soit entré automatiquement dans le système. Il dit que les producteurs devraient prendre en considération une gestion électronique adéquate ainsi que les systèmes de manutention puisqu'ils peuvent réduire les exigences relativement aux besoins en main-d'œuvre, remplaçant ainsi un travailleur à la ferme.

Stolz souligne que le coût de la technologie devrait être envisagé basé sur la quantité d'animaux et sur la durée de temps que le système sera en place. Il affirme que les producteurs devraient évaluer le coût net d'une étiquette RFID comparativement au coût des étiquettes actuelles, en plus des avantages commerciaux et des économies en temps que procurent ces technologies.

Le projet pilote est continuellement à la recherche de nouvelles façons d'intégrer la technologie pour aider à l'amélioration de l'industrie du mouton. Sunterre meats d'Innisfail est en train de développer un module de traçabilité qui suivra l'information d'animaux individuels en utilisant un système de gradation électronique développé par une entreprise de l'Alberta. L'industrie affirme qu'elle a besoin d'un système de rétroaction reliant les processeurs, les producteurs et les parcs d'engraissement. La technologie RFID procure une information de qualité sur les animaux qui peut être utilisée pour l'amélioration génétique et procure de l'information aux producteurs pour les aider à prendre des décisions au sujet de la reproduction et de l'alimentation.

Grisnich ajoute qu'il croit que le fait que l'industrie même du mouton trouve une solution au sujet de la traçabilité encouragera d'autres producteurs sur la validité du programme. « Je préférerais choisir moi-même le programme plutôt que d'avoir quelqu'un qui le choisit à ma place », dit-il. Nous savons ce dont nous avons besoin, nous savons ce qui est pratique, et nous repérons tous les avantages que peuvent nous procurer ces étiquettes. Nous faisons ce qui fonctionne pour le mieux pour nous, et nous devenons plus efficaces. Un point c'est tout.



Mise à jour au sujet du projet pilote national de RFID

Sean McKenzie – Coordonnateur national Identification des animaux et traçabilité

Comme nous l'avons mentionné dans notre édition From the Flock du mois de février dernier, la Fédération canadienne du mouton dirige un projet national d'identification par radiofréquence avec l'aide d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

La réponse à la demande d'applications fut très impressionnante. Malheureusement, nous avons pu accepter tous les candidats comme participants au projet, et nous remercions les producteurs qui ont appliqué au programme d'avoir pris le temps de remplir et de nous envoyer les formulaires.

La sélection du nombre de participants par province s'est basée sur la portion provinciale du troupeau national. L'un des principaux objectifs du projet est d'examiner l'impact financier de la technologie RFID sur la production ovine canadienne et le potentiel de cette technologie comme un outil de gestion à la ferme.

Les exploitations ont été initialement divisées par la population individuelle de leurs troupeaux (50-100, 101-200, 200-500, 500+), et l'équipe du projet a ensuite considéré si les exploitations élevaient des moutons intensivement ou s'ils faisaient usage de systèmes à base de pâturage, en plus de vérifier s'ils étaient inscrits à un programme d'agnelage accéléré ou d'agnelage une fois par année.

L'équipe s'est efforcée de répartir les participants le plus uniformément que possible à travers le pays afin de faciliter et d'encourager une meilleure participation sur le champ et lors de journées de démonstrations sur les fermes participantes lorsque que le projet aura atteint cette étape. Au total, nous avons sélectionné 25 producteurs pour l'étape initiale du projet; 2 producteurs de la Colombie-Britannique, 2 producteurs du Manitoba, 9 producteurs de l'Ontario, et 2 producteurs des Maritimes (1 producteur de l'Île-du-Prince-Édouard et 1 producteur de la Nouvelle-Écosse), et grâce

au financement supplémentaire fourni par la province, nous avons pu inclure 10 producteurs de la Saskatchewan.

La phase initiale du projet comprenait des discussions avec chaque ferme au sujet de leurs objectifs de gestion, leurs styles, et ce qu'ils souhaitent obtenir, ou leurs attentes envers l'équipement RFID. Nous avons établi que certains producteurs croient que cette technologie améliorera ou aidera grandement leur capacité à gérer leurs troupeaux, tandis que d'autres croient que cette technologie n'apportera pas beaucoup d'avantages, mais seulement des coûts supplémentaires.

L'équipe d'extension engagée pour travailler avec les producteurs a ensuite discuté avec chacune des fermes et a assisté à la sélection d'équipements. Les lecteurs RFID, les balances numériques, les ordinateurs et les logiciels de gestion ont été commandés et la plupart ont été fournis à ce jour. Les quelques composantes commandées outre-mer continuent d'arriver à ce jour, mais nous nous attendons à ce que tout soit en marche le mois prochain.

Présentement, l'équipe d'extension recueille des données de gestion, de l'information relativement à la main-d'œuvre ainsi que les dépenses associées pour l'année 2009 (c.-à-d. avant le projet RFID). Cette étape permettra de recueillir l'information initiale (le temps passé à nourrir, répertorier, étiqueter, peser, etc.) qui nous aidera à déterminer les incidences de l'ajout d'une nouvelle technologie. La collecte de cette information initiale sera complétée à la fin du mois de mai, au moment où l'équipe commencera à nouveau à recueillir des données semblables pour cette année civile.



La traçabilité

Les différences que nous recherchons concernent le temps alloué pour le tri des animaux, l'enregistrement des données de reproduction et d'agnelage, les capacités de l'exploitation d'enregistrer des poids précis, les vaccins et autres traitements, ainsi que les coûts en main-d'œuvre nécessaire pour chacune de ces tâches. Si les incidences sont les mêmes que celles prouvées par le projet pilote sur la traçabilité en Alberta, chaque exploitation aura dépensé moins de temps, d'efforts et d'argent sur les tâches quotidiennes liées à l'exploitation d'une ferme ovine, et les producteurs auront des registres plus précis sur l'ensemble de leur production. Les rapports finaux de cette analyse coût-avantage seront achevés au mois de février 2011.

Le financement pour cette initiative provient d'Agriculture et Agroalimentaire Canada avec l'aide de l'Initiative canadienne intégrée de salubrité des aliments du programme Cultivons l'avenir.



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Cultivons l'avenir





La dernière revue presque complétée!

Par Barb Caswell, Coordinatrice nationale de la salubrité alimentaire à la ferme par interim

J'aimerais vous mettre au courant sur le travail qui s'effectue en coulisse dans le but d'améliorer le programme de pratiques de salubrité à la ferme. Avec le printemps vient la croissance, et la Fédération canadienne du mouton (FCM) travaille sans relâche sur la plus récente revue du programme de pratiques de salubrité à la ferme dans l'espoir de voir une croissance dans l'industrie au cours de la prochaine année. Comme certains d'entre vous savent peut-être, la FCM est déterminée à rendre le programme de pratiques de salubrité à la ferme crédible et efficace, tout en étant adaptée aux besoins des exploitations canadiennes de moutons et d'agneaux. Il est important que nous continuions à examiner les sciences et les recherches à jour qui soutiennent le programme, en plus de s'assurer que le programme fonctionne pour les producteurs.

Actuellement, la revue du programme est effectuée sur une base annuelle, dépendant du niveau et du temps nécessaire pour entreprendre une revue chaque année. Un simple rappel que le programme consiste de deux parties : 1) le Manuel du producteur, qui contient toutes les pratiques adéquates de productions ainsi que les formulaires de tenue de registres nécessaires pour la mise en œuvre à la ferme; et 2) le modèle générique de l'ARMPC. ARMPC, l'acronyme pour analyse des risques et maîtrise des points critiques, est une approche systématique que nous utilisons afin de prévenir, d'éliminer ou de réduire ces risques à un niveau acceptable. Étant donné que le producteur participe peu avec le modèle générique de l'ARMPC, les deux parties doivent être considérées avec chaque nouvelle revue, puisque toute modification au Manuel du producteur ou au modèle de l'ARMCP nécessite une modification à l'autre document.

Une des principales raisons pour effectuer si souvent une revue du programme réside dans le besoin d'adresser les enjeux auxquels les fermiers

peuvent être confrontés lors de sa mise en œuvre. Le programme de salubrité des aliments à la ferme peut être développé par les meilleurs professionnels du domaine, mais il ne parvient à son objectif premier que si le producteur décide d'en faire l'usage à sa ferme. À la suite de cette décision, nous nous attendons à une rétroaction de votre part sur la façon dont nous pouvons améliorer l'efficacité du programme et faciliter sa mise en œuvre. L'objectif est d'améliorer la sécurité des produits que nous livrons à la chaîne alimentaire, principalement des animaux vivants et du lait, et de ne pas hausser les coûts ou le temps associés à la production. Même si une hausse des coûts et du temps ne peut être évitable afin de rendre le programme entièrement efficace, il y a des avantages supplémentaires autres que l'augmentation de la sécurité de votre produit qui justifient davantage un tel investissement. En plus d'un produit plus sécuritaire, quelques exemples d'avantages potentiels peuvent comprendre : une augmentation de la part du marché pour les producteurs canadiens, une occasion de répondre aux demandes de l'acheteur et de commercialiser un produit de marque, et une compréhension améliorée de la gestion de troupeau en raison d'une tenue de registre systématique.

Au cours du mois d'avril, le Comité technique de la Fédération canadienne du mouton a complété leur revue du programme. Les suggestions pour la revue ont été apportées par les membres du Comité, dont les producteurs de moutons petits et grands, les employés du gouvernement provincial et les vétérinaires à travers le Canada. Tandis que nous concentrons nos efforts auprès des producteurs pour mettre en œuvre le programme à la ferme, il était également important d'obtenir les suggestions des producteurs déjà enregistrés. Ces producteurs particuliers ont apporté un point de vue unique provenant de quelqu'un qui utilise le programme dans sa forme courante et les difficultés (s'il y a lieu) qui y sont associées.



Vérification

Puisque les changements apportés au contenu et aux exigences du Manuel du producteur étaient, selon moi, minimes, le Comité a tenté de simplifier et de clarifier les exigences. Même si de nombreux volontaires ont déployé beaucoup d'efforts envers le programme depuis la dernière décennie, il est presque impossible de prévoir comment un producteur individuel peut interpréter une simple pratique sans avoir recours à ces suggestions. Il reste encore quelques étapes supplémentaires avant que ces modifications soient révélées au producteur. Dans le but de fournir un programme crédible, la FCM soumet le programme et tous changements apportés à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour un examen technique. Ceci permet au programme d'être au même niveau que l'ensemble de normes reconnues nationalement dans le but d'assurer la crédibilité et la valeur technique des programmes de pratiques de salubrité à la ferme pour une variété de marchandises. Consultez le site internet de l'ACIA pour plus de détails au sujet du processus de l'examen technique (www.inspection.gc.ca). Le programme de pratiques de salubrité à la ferme a atteint cette étape importante en 1997. La version mise à jour du Manuel de producteur est attendue pour l'automne 2010, dépendant des résultats de l'examen technique actuel, en plus de l'examen effectué par le Conseil d'administration de la FCM.

Pour les producteurs inscrits au programme, vous serez directement contacté par la FCM ou par votre agent de mise en œuvre provincial et une version mise à jour du Manuel du producteur vous sera remise. Bien que les modifications actuelles peuvent être mineures en matière des exigences du Manuel du producteur, nous sommes conscients que certaines modifications dans des revues futures pourraient nécessiter plus de temps pour que les producteurs les mettent en œuvre lorsqu'ils sont déjà enregistrés au programme. Le délai alloué pour mettre en œuvre les modifications sera toujours proportionnel au niveau de changement exigé par le Manuel du producteur.

Si vous n'êtes pas actuellement enregistré, mais que vous y songez, vous pouvez contacter la FCM ou votre agent de mise en œuvre provincial pour faire la demande de la version la plus récente du Manuel du producteur.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de la faisabilité du programme actuel, ou si vous désirez obtenir plus de renseignements sur la mise en œuvre du programme, n'hésitez pas à me contacter à l'adresse suivante : barbara@cansheep.ca. Sinon, gardez les yeux ouverts pour des nouvelles au sujet de notre prochain lancement cet automne! J'aimerais terminer cette édition en faisant part de mon appréciation pour tous ceux qui ont donnés de leur temps, de leur patience et de leur expertise pour améliorer le programme de pratiques de salubrité à la ferme -- ceux qui ont participé à la revue actuelle de même que ceux qui ont y ont participé par le passé.

Le financement pour cette initiative provient d'Agriculture et Agroalimentaire Canada avec l'aide de l'Initiative canadienne intégrée de salubrité des aliments du programme Cultivons l'avenir.



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Cultivons l'avenir



Un suivi sur le dépistage de la tremblante au moyen de tests aux cerveaux

Courtney Denard, Coordinatrice nationale de projet sur la tremblante

Procéder à des tests pour diagnostiquer la tremblante du mouton à la ferme est un excellent moyen d'effectuer une surveillance continue de la maladie. Les producteurs inscrits au Programme volontaire de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante doivent procéder à des tests aux cerveaux de tous les animaux morts âgés de plus de 12 mois. Même si vous n'êtes pas inscrits au programme, effectuer des tests aux cerveaux pour dépister la tremblante est une mesure efficace pour lutter contre la maladie.

Si vous n'êtes pas inscrit au PVCTT et que vous désirez procéder à des tests aux cerveaux, vous pouvez le faire grâce au programme national de surveillance de la tremblante du mouton de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Les tests sont déboursés par le programme, donc le producteur n'a pas besoin d'assumer les frais. Les autres logistiques du programme varient à travers le Canada selon le bureau de district de l'ACIA; toutefois, dans certaines régions, l'ACIA se déplacera directement à votre ferme afin de faire la collecte d'échantillons. Pour faire tester des échantillons par l'entremise du programme de l'ACIA, les producteurs doivent téléphoner le 1-800-442-2342.

Lorsque je discute avec les producteurs au sujet de tests aux cerveaux pour dépister la tremblante, je me fais souvent poser la même question : « Que faire si les résultats sont positifs? » Ma réponse à cette question est en deux parties. Premièrement, il est évident qu'il y a une possibilité que les résultats soient positifs, mais si vous avez la tremblante du mouton sur votre ferme, ce n'est qu'une question de temps avant que vous en fassiez la découverte – même si vous ne testez jamais.

Deuxièmement, les mesures pour lutter contre les maladies de l'ACIA lors d'un résultat positif de la tremblante du mouton ont changé depuis les dernières années, et ceci est une bonne nouvelle pour les producteurs. Il y a bien des années, lorsqu'un cas de tremblante du mouton était confirmé sur une ferme, il fallait éliminer le troupeau entier.

Aujourd'hui, grâce aux développements en dépistage génétique, la destruction d'animaux est seulement une composante du processus de lutte contre la maladie.

Lorsqu'un cas de tremblante est confirmé sur la ferme, l'ACIA placera le troupeau affecté en quarantaine. Le processus varie par la suite si vous êtes un producteur de moutons ou de chèvres.

Pour les producteurs de moutons, tous les moutons âgés de moins de 12 mois sont envoyés à l'abattoir. Les moutons matures âgés de plus de 12 mois sont génotypés afin de déterminer s'ils sont susceptibles de contracter la tremblante. Les moutons présentant un génotype susceptible seront éliminés et leurs cerveaux seront testés. Si d'autres cas additionnels se révèlent positifs par des tests aux cerveaux, les moutons présentant un génotype susceptible seront éliminés et leurs cerveaux seront testés. Le processus continuera ainsi. Ceci signifie que la destruction d'animaux dépend des résultats des tests de génotype, et dans certains cas, des troupeaux entiers ne doivent pas être éliminés.

Malheureusement, le génotypage n'est pas une option lorsque la tremblante est confirmée sur une ferme où l'on fait la production de chèvres. Les données scientifiques sur le génotypage des chèvres n'ont pas révélé des études documentant des variations de codon chez les chèvres associées à un risque élevé de tremblante. Pour cette raison, le génotypage ne peut être utilisé comme un mécanisme de gestion des risques chez les chèvres. Toutes les chèvres âgées de moins de 12 mois sont envoyées à l'abattoir, et toutes les chèvres âgées de plus de 12 mois doivent être éliminées et testées pour la tremblante.

Que la tremblante soit diagnostiquée sur une ferme de moutons ou de chèvres, un dédommagement est offert pour tout animal auquel l'ACIA a donné l'ordre d'éliminer.



La tremblante

Les endroits à risques élevés autour de la ferme infectée (c.-à-d. les aires d'agnelage ou de mise bas) doivent être nettoyés et désinfectés. Une fois que l'ACIA aura relâché le troupeau mis en quarantaine (lorsque l'endroit n'est plus déclaré comme étant infecté), le producteur doit, pour une période de cinq ans, soumettre tous les animaux matures morts à la ferme afin de surveiller la tremblante (les tests et l'échantillonnage, si nécessaire, sont fournis par l'ACIA). Bien qu'il ne soit pas dans l'obligation de le faire, le producteur peut choisir de s'inscrire au PCTT suite à cet événement.

Dans le cadre de la lutte contre la maladie, l'ACIA localise, teste et élimine possiblement toutes les chèvres ou les moutons qui ont potentiellement été exposés et qui ont été déplacés de la ferme infectée dans les cinq ans précédant le diagnostic. L'ACIA fera enquête auprès des troupeaux dans lesquelles les femelles reproductives ont été achetées cinq ans ou plus avant le diagnostic, car ces animaux peuvent être des sources potentielles de l'infection.

En tant que coordonnateur de la tremblante du mouton, j'ai eu l'occasion de discuter avec les producteurs qui ont été impliqués dans un diagnostic positif de la tremblante, soit dans la ferme d'origine ou d'un animal déplacé. Le message commun que j'ai entendu de ces gens est qu'aucun fermier ne veut avoir la tremblante, mais si elle est là, vous finirez par le savoir. Ils m'ont également expliqué que c'est une expérience dévastatrice à passer au travers, autant émotionnellement que financièrement, peu importe la façon dont elle est gérée. Plus d'un producteur m'a dit que l'ACIA de leur région était un excellent partenaire de travail, que les gens étaient professionnels, compatissants et travaillait très fort pour rendre meilleure une situation difficile. Les producteurs ont également affirmé que le dédommagement qui leur était payé pour des animaux éliminés était juste.